Direction des Solidarités
Sous-Direction de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion
Service de la Lutte contre l'Exclusion

Délibération 2024 DSOL 52 Subventions de fonctionnement (271 193€) avec 2 associations pour des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion et en grande précarité

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion se fixe comme objectifs d'assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide, mais aussi de garantir un accompagnement sans rupture. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'une mobilisation exemplaire de la collectivité parisienne en faveur de l'hébergement et de l'accompagnement des parisiennes et parisiens les plus vulnérables et plus particulièrement les jeunes en situation de grande précarité.

En accord avec les engagements forts pris pour lutter contre l'exclusion, il est proposé d'accorder le soutien de la collectivité parisienne à deux associations :un centre d'hébergement à destination des jeunes en situation de grande précarité –en complément du financement de l'État–, et une association assurant de nombreuses maraudes parisiennes, ainsi qu'un suivi et un accompagnement à destination des enfants et adolescents étrangers.

Ces dispositifs bénéficient à des publics particulièrement vulnérables, jeunes en situation de fragilité et en recherche d'insertion, jeunes en situation de rue ou d'errance résidentielle, publics précaires très éloignés des dispositifs du droit commun.

- **Centre Corot**

Le centre d'hébergement géré par l'association « Centre Corot Entraide Auteuil », situé au 4, rue Corot dans le 16ème arrondissement de Paris, assure l'accompagnement global de jeunes en errance de 18 à 25 ans avec hébergement (18 chambres de service dans le diffus et 48 chambres dans des hôtels). Dans ce cadre, les jeunes sont orientés dans le but de prévenir l'exclusion, la marginalisation, et l'errance. Le Centre Corot fonctionne comme un centre de stabilisation. En 2021, 165 jeunes sans domicile fixe à Paris ont été hébergés par le Centre Corot.
Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 135 000€ pour l'association Centre Corot Entraide Auteuil pour son action globale d'accompagnement et d'hébergement de jeunes en errance (reconduction), dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2022-2024.

- **Hors La Rue**

L'association Hors la Rue réalise depuis 1996 une Maraude parisienne destinée à repérer les enfants et jeunes mineurs étrangers en situation de rue, et a mis en place une maraude d'accompagnement via des rencontres collectives et individuelles visant à lier connaissance avec ces jeunes pour les accompagner vers le droit commun. Ses opérateurs effectuent un repérage régulier accompagnent des enfants et adolescents en situation d'isolement, d'errance et/ou de danger, en allant à la rencontre de ceux les plus éloignés de la protection de l'enfance. Le financement de la Ville s'inscrit

dans un partenariat avec l'Etat (Justice, Santé,…) afin de coordonner une réponse globale aux situations individuelles des jeunes en suivi.

Il est proposé d'accorder à l'association Hors la Rue une subvention de fonctionnement de 136 193€ (reconduction) pour ses actions de maraude à destination des jeunes en rue à Paris, dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle 2024 – 2026.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris,